

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

| | | |
|---------------------------|--|-----------|
| TELEPHONE: (212) 421-1580 | FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826 | |
| DESTINATAIRE: | MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION CAB/1-MD-SG/4- DG/8/1 RABAT | |
| Fax.C / 404 / 2014 | Date : 4 août 2014 | PAGE(S) : |

Objet : Réponse d'Hervé Ladsous à la réunion du 28 juillet 2014

Réf. : M/Fax N° 390 du 28 juillet 2014.

Faisant suite à mon fax cité en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la lettre de réponse parvenue à cette Mission, ce matin, de Monsieur Hervé Ladsous, Secrétaire Général Adjoint aux opérations de Maintien de la Paix suite à l'entretien que M. l'Ambassadeur Omar Hilale a eu avec lui le 28 juillet 2014.

M. Ladsous informe que suite aux observations que lui a formulées M. L'Ambassadeur Hilale au sujet de la partialité du Secrétariat et particulièrement le DOMP et la MINURSO, il a conduit un examen méticuleux de la documentation afférente ainsi qu'une concertation approfondie avec les agents concernés pour conclure que « toutes les allégations sont sans fondement » y compris celles concernant Madame Bolduc.

Il a, en outre, souhaité assurer le Maroc que son Département ainsi que la MINURSO poursuivront la mise en œuvre du mandat de la mission avec « **intégrité et professionnalisme** » en comptant sur « **la coopération constructive** » des autorités marocaines.

Haute Considération,



Abderrazzak LAASSEL
Représentant Permanent Adjoint

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE:

Le 1^{er} août 2014

Excellence,

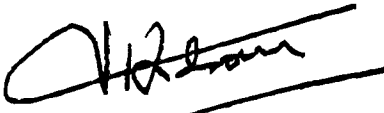
Je fais référence à notre réunion du 28 Juillet 2014 durant laquelle vous avez fait état de la perception de partialité ressentie par votre Gouvernement à l'égard du Secrétariat des Nations Unies, mettant particulièrement en cause des membres du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara Occidental (MINURSO). Comme je vous l'ai indiqué lors de notre échange, et compte tenu de la gravité de ces accusations, j'ai requis un examen méticuleux de la documentation afférente, ainsi qu'une concertation approfondie avec les agents concernés.

Les conclusions de cet examen ont confirmé que toutes les allégations sont sans fondement, y compris celles concernant Mme Bolduc, représentante spéciale du Secrétaire général récemment désignée. Mme Bolduc m'a du reste fait part de son entière disponibilité pour vous rencontrer, à votre convenance, avant son entrée en fonctions en septembre.

Je souhaiterais assurer le Gouvernement du Royaume du Maroc que le DOMP ainsi que la MINURSO continueront à travailler à la mise en œuvre du mandat de la mission avec intégrité et professionnalisme, en s'appuyant, sans nul doute, sur la coopération constructive des autorités marocaines à cette fin.

Veuillez accepter, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

Secrétaire général adjoint
pour les opérations de maintien de la paix


Hervé Ladsous

Son Excellence
M. Omar Hilale
Représentant Permanent du Royaume du Maroc
auprès des Nations Unies
New York